



COMMUNE D'ETAGNIERES COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : BUDGET 2025

N° 35 / 12.2024 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par MM. Martin, Bruttin, Gashi et Marlève, a rencontré le Syndic M. Pascal Favre en date du 13.11.2024 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Sur la base du budget validé par la Municipalité, ainsi qu'en réponse aux différentes questions des membres de notre commission, M. Pascal Favre, municipal en charge des finances, nous a fourni toutes les explications et documents disponibles afin de justifier les divers postes de ce budget ainsi que du tableau des dépenses d'investissements.

Il est important de constater que ce budget est très proche du pré-budget présenté lors du dernier Conseil. Les différents postes n'ont variés que modérément.

A la lecture de ce budget, nous relevons les principales informations suivantes :

- Le total des **recettes**, est évalué à CHF 6'677'732, elles sont en augmentation de CHF 248'355.
- Quant aux **dépenses**, elles sont en augmentation de CHF 221'874.- à CHF 6'770'280.
- A la lecture de ces chiffres l'excédent de charges annoncé sera de **CHF 92'548** en augmentation de CHF 30'836.- par rapport au dépassement annoncé dans le pré-budget de la Municipalité. (CHF 61'712.-).
- Cette différence entre recettes et dépenses est directement liée à l'augmentation de la contribution communale à la réforme policière (+32'797 entre budget 2024 et budget 2025) et surtout aux charges relatives à notre participation à l'EFAJE (+ 180'000 entre budget 2024 et budget 2025) ainsi qu'aux charges de fonctionnement (traitement & charges sociales + prestation de tiers pour entretien immeuble & honoraires et prestations de services ; +221'874.- entre 2024 et 2025).
- L'excédent de charge dans le budget correspond donc à environ 2.05 points d'impôt. Très proche de la situation validée lors du pré-budget.

Compte tenu de l'expérience de notre syndic en sa qualité de responsable des finances, ainsi que de la rigueur dont fait preuve notre municipalité, nous sommes à nouveau convaincus que tout sera entrepris afin de minimiser cet excédent de dépenses en cours d'exercice.

Le budget a été établi de manière relativement prudente, l'excédent de charges présenté à ce stade nous paraît dès lors tout à fait acceptable.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Dès lors, la Commission de gestion et des finances approuve l'objet tel que présenté par la Municipalité dans son préavis No 35/12.2024.

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **D'adopter le budget ordinaire 2025 présentant un excédent de charge de CHF 92'548.- ;**
- **De prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte ;**
- **De prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2025, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour les exercices 2025 à 2026 et de leur financement.**

Etagnières, le 18.11.2024

Au nom de la Commission

Alexis Bruttin
Président

Astrit Gashi
Vice-président

Jean-Pierre Martin
Membre

Karim Marlève
Suppléant